

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 16 février 2018	N° 2018-50

Convocation du 9 février 2018

Aujourd'hui vendredi 16 février 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphane DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Michel DUCHENE à Mme Anne WALRYCK
Mme Véronique FERREIRA à Mme Andréa KISS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-Pierre TURON
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean TOUZEAU
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
Mme Cécile BARRIERE à M. Jacques BOUTEYRE
M. Gérard DUBOS à M. Arnaud DELLU
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOULET
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Benoît RAUTUREAU
M. Alain SILVESTRE à Mme Arielle PIAZZA
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Nicolas BRUGERE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H jusqu'à 10h13
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Didier CAZABONNE à partir de 12h05
Mme Brigitte COLLET à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 10h50
M. Jean-Louis DAVID à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h15
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h50
M. Marik FETOUH à M. Jacques MANGON à partir de 11h30
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Chantal CHABBAT à partir de 12h05
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 11h45
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-François EGRON à partir de 11h30
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à M. Franck JOANDET à partir de 12h00
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h10
M. Alain TURBY à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 11h45
M. Michel VERNEJOUL à Mme Christine BOST à partir de 11h45

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 16 février 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Mission tourisme	N° 2018-50

Convention de partenariat 2018 entre Bordeaux Métropole et l'Agence de développement touristique de la Gironde - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Avec plus de 6 millions de visiteurs accueillis sur la Métropole bordelaise en 2016, le tourisme représente un secteur stratégique, pourvoyeur d'emploi et un soutien dynamique à la croissance économique locale. Depuis le 1er janvier 2015, la métropole est l'autorité compétente en matière de politique touristique sur l'ensemble de l'agglomération.

Au 1er avril 2017, le département de la Gironde a transféré, la compétence tourisme à Bordeaux Métropole, sur le périmètre métropolitain. Ce domaine de compétences transférées concerne d'une part les actions menées par le département directement en matière touristique et d'autre part les actions dont la mise en œuvre est confiée à l'agence de développement touristique « Gironde tourisme », son opérateur.

Ce dispositif est détaillé dans une convention cadre triennale validée en Conseil de Métropole en date du 17 mars 2017 (délibération n° 2017-109).

Cette convention pluriannuelle 2017-2019 définit une enveloppe globale maximale de 495 000 euros correspondant à une subvention de :

- 135 000 € pour 2017
- 180 000 € pour 2018
- 180 000 € pour 2019

Par ailleurs, il a été précisé qu'il n'y aurait aucun droit acquis à l'octroi de telles subventions ou au renouvellement des subventions versées sur l'exercice précédent.

Pour l'année 2018, vous trouverez ci-joint, la convention annuelle et ses annexes relatives au programme d'actions et au budget prévisionnel.

Au vu de ces éléments, le montant de la subvention 2018, peut être arrêté à 180 000 €.

Bilan du programme d'action 2017 :

- La promotion : Gironde tourisme est partenaire des actions de promotion de Bordeaux Métropole et du département sur leurs territoires, en lien avec l'Office du tourisme et des congrès métropolitain – OTC (soutien ou présence sur les salons en France ou à l'étranger etc.)
- L'observation du tourisme : analyse des flux touristique à l'échelle métropolitaine et départementale
- Le classement des meublés de tourisme et les démarches de labellisation des hébergements
- La labellisation Tourisme et handicap de sites métropolitains
- La labellisation « Vignobles et découvertes » sur la route des vins de Bordeaux
- La gestion de la base de données Sirtaqui
- La gestion de l'outil de réservation de produits « secs » utilisé sur la plateforme oenotouristique et le site « Bordeaux Wine Trip »

Pour l'année 2018, le programme de Gironde tourisme propose les actions d'intérêt métropolitain suivantes :

1/ La promotion :

Gironde tourisme est partenaire des actions de promotion de Bordeaux Métropole et du département sur leurs territoires, en lien avec l'OTC (soutien ou présence sur les salons en France ou à l'étranger etc.) ;

Actions de promotion

- Roadshow Pays Baltes : 26 février au 1er mars
- ITB (Berlin) : 7 au 11 mars
- Atelier "French Rendez-vous" (Vienne) : 23 et 24 mai
- Salon professionnel "world Travel Market" (Londres) : 5 au 7 novembre
- Atelier France 2018 : 8 au 11 novembre
- Démarchage Mexique (2 villes) : 6 au 9 février
- Démarchage Etats-Unis pendant Vinexpo : 5 au 8 mars
- Démarchage Canada : avril
- Atelier "Sakidori France" : 28 et 29 mai
- Atelier France en Australie (2 villes) : 3 au 5 septembre
- Atelier ou démarchage "Tourisme France Chine" : 25 au 25 novembre

2/ L'observation du tourisme : analyse des flux touristiques à l'échelle métropolitaine et départementale :

- Enquêtes hébergements INSEE 2018
- Conjoncture estivale
- Données Forwardkeys
- Données Flux Orange
- Enquête régionale fréquentation Vélodyssée

3/ Le classement des meublés de tourisme et les démarches de labellisation des hébergements :

- Poursuivre le classement des meublés de tourisme pour lequel Gironde Tourisme est accrédité et la qualification des chambres d'hôtes avec Chambre d'hôtes Référence
- Accompagner les porteurs de projet, notamment d'hébergement, en les incitant à adhérer à des réseaux nationaux

4/ La labellisation Tourisme et handicap de sites métropolitains :

- Mettre en place des actions de sensibilisation
- Accompagner les prestataires dans leurs démarches de labellisation Tourisme et Handicap
- Accompagner les prestataires dans leurs démarches de certification tourisme durable

5/ La labellisation « Vignobles et découvertes » sur la route des vins de Bordeaux :

- Poursuivre la qualification de l'offre
- Renforcer la dynamique de réseau Routes du vin de Bordeaux
- La gestion de la base de données Sitaqui
- Favoriser les démarches stratégiques collectives
- Renforcer l'écosystème autour de la plateforme oenotouristique

6/ La gestion de la base de données Sirtaqui :

- Maintenance et hébergement Tourinsoft
- Formations SIRTAQUI réseau Gironde - déploiement du VIT
- Participation E-club Tourinsoft national - participation COTECH et COPIL SIRTAQUI régionaux
- Partenariats diffusion des données SIRTAQUI
- Data Tourisme

7/ La gestion de l'outil de réservation de produits « secs » utilisé sur la plateforme oenotouristique et le site « Bordeaux Wine Trip » :

- Renforcer l'écosystème autour de la plateforme oenotouristique

8/ La participation à l'accueil des visiteurs à la plateforme oenotouristique, installée à la cité du vin par la mise à disposition d'un conseiller en séjour :

Dans le cadre de la convention de partenariat liant Gironde Tourisme et l'Office de tourisme et des congrès de Bordeaux Métropole, il a été convenu qu'un conseiller en séjour était plus particulièrement dédié à l'oenotourisme et en poste à la Cité du vin.

9 / Le bureau d'accueil des tournages :

- Bureau d'accueil des tournages - promouvoir le département et la métropole comme terre de tournage sur des manifestations professionnelles
- Bureau d'accueil des tournages - maintenance des bases de données TAF et Décors
- Bureau d'accueil des tournages - veille auprès du réseau Film France
- Bureau d'accueil des tournages - ciné tourisme
- Bureau d'accueil des tournages - accueil de tournages
- Bureau d'Accueil des tournages - éductour cinéma

10 / L'Itinérance :

- Itinérance - promotion de la filière fluviale
- Itinérance - promotion de la filière vélo

- Itinérance - structuration de la filière randonnée

Budget prévisionnel :

Bordeaux Métropole est sollicité en 2018 pour une participation à hauteur de 180 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 2 318 245 € ce qui représente 7,76% du budget global.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'organisme :

	Budget N	Budget ou Réalisé N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	1 607 985	1 444 745	
% de participation de BM / Budget global	7,76%	5,86%	
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	88,14 %	88,71 %	

Conformément à la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2017-782 du 22 décembre 2017 et afin de faciliter le fonctionnement de l'organisme dans l'attente du vote du Budget primitif de Bordeaux Métropole, un acompte provisionnel a fait l'objet d'un versement pour un montant de 101 250 euros en début d'exercice 2018.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2017/782 du 22 décembre 2017 relative à l'adoption du budget 2018-ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 11 juillet 2017,

VU l'avis de la commission d'examen des subventions du 25 octobre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les missions menées par l'agence de développement touristique de la Gironde participent à la politique touristique de notre établissement public.

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention annuelle 2018 ci-annexée,

Article 2 : d'attribuer à l'agence de développement touristique de la Gironde une subvention de 180 000 € au titre de l'année 2018,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente de l'adoption du budget principal de l'exercice 2018, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 16 février 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 27 FÉVRIER 2018	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Virginie CALMELS
PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2018	